



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20241004-2024_90-DE
Reçu le 07/10/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Le vendredi 4 Octobre 2024 à 18h30,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 27 septembre 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO – Morgan MILANO – Jean-Charles QUERCIA – Maryse CASTELLANI – Marguerite CARBONI – Marylène DALMASSO - Caroline FRANCA – Patricia ALUNNO – Olivier GIACOMETTI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Myriam PASTORELLI à Marguerite CARBONI - Sébastien VASSALLO à Jean-Pierre VASSALLO - Lucie MOULIN à Marylène DALMASSO - Françoise VADA à Jean-Charles QUERCIA – Cyrille LEJA à Morgan MILANO – Florent REYNAUD à Caroline FRANCA

Absents excusés : Elise FERRARI – Pierrette GHIO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	6	2

Mme Caroline FRANCA été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_90

Objet : 08 – 7.5.1– ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - CARF

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la CARF a fait connaitre que le montant de l'enveloppe résiduelle attribuée à la Commune de Tende s'élève 103 901,00€.

Le Maire propose d'affecter une partie de cette enveloppe aux acquisitions et travaux suivants (inscrits en budget d'investissement) :

AR Prefecture

006-210601639-20241004-2024_90-DE

Nature de la dépenses	Montant HT	Fonds de concours 50%	Autofinancement 50%
Ameublement et équipements des appartements de la Mairie	17 693,69	8 846,00	8 847,69
Consolidation du pont du camping	40 491,00	20 245,00	20 246,00
Toiture Mairie Annexe	20 434,00	10 217,00	10 217,00
Mobilier Crèche municipale	16 109,31	8 054,00	8 055,31
Réparation toiture crèche municipale	8 278,00	4 139,00	4 139,00
Acquisition d'un camion pour les services techniques	39 311,47	19 655,00	19 656,47
Total	142 317,47	71 156,00	71 161,47

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter le fonds de concours de la CARF pour les matériels listés ci-dessus, le montant du fonds de concours s'élevant à 50 % du montant HT de l'acquisition
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :